

CONGO BELGE

Service des

Télécommunications

# TELEGRAMME

Mod. 2.T

Explication des abréviations  
admises pour les indications  
de service.

D	urgent
RP	réponse payée
CR	accusé de réception
LC	télégramme différé
NLT	lettre - télégramme
TC	collationnement

Arrivé à



Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

off

Adresse :

territoire ruhenger

à h. m.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique  
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940)

Déposé à

Uvumukoro

le 24

à 8 h. 25 m.

N° 0321 28/25

61/238024 rot 1647 du 24 sept ante  
entretenir avec entrepreneur massart  
qui prendra mesures nécessaires  
filtration huilles romaine et alumin  
disponibilité réponse accord = protic



CONGO BELGE

Service des  
Télécommunications

Arr. vé à



à 15.8.40 m.

# TELEGRAMME

Mod. 2.T

le 17-1-40

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées : off

Adresse:

territoire en longue

Explication des abréviations  
admises pour les indications  
de service.

D	urgent
RP	réponse payée
CR	accusé de réception
LC	télégramme différé
NLT	lettre - télégramme
TC	collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique  
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940)

Déposé à

Asuncion le 16 a 16 h. 00 m.

No 03213 078

61/228916 207 1597 du 14 et utilisation  
tuiles romaines autorisée & condition  
pente toiture 25 degrés conformément plan  
type 113 = prototyp

CONGO BELGE

Service des Télécommunications

Mod. 1/T.

# Télégramme

d'Etat

Privé ordinaire

Privé urgent

## ACCEPTATION :

N° .....  
Mots .....  
Heure .....  
Paraphe .....

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse {  
du destinataire } **PROTRA**  
**USA**

*159714/TP*

TEXTE ET SIGNATURE

**PRIERE REPONDRE URGENCE**

*TELEGRAMME N° 159714/TP DU  
15 juillet 1961. EST EN  
employez toutes les méthodes de  
TERRE à RE*

Reçu de dépôt.....

RP.....

Transmis à .....

à ..... h ..... m.

Le Télégraphiste,

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M

*A. T. R. L. Tempé*

à

## CONGO BELGE

## Service des Télécommunications

Mod. I/T.

## Télégramme

## d'Etat

### Pré-ordinaire

Prive-urgent

**ACCEPTATION :**

Ne . . . . .

### Mots . . . . .

## Heure

### Paraphrase

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

### Voie d'acheminement :

#### Indications de service taxées :

Adresse du destinataire : PROTKA USUMBURA

## TEXTE ET SIGNATURE

Reçu de dépôt.....

RP.....

Transmis à ..... .

à ..... h..... m.....

## Le Télégraphiste,

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M

۲۲۷

CONGO BELGE

## SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS



NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
057	Wumbura	35/83	6	0880	

Heure :

Mentions de service

off

TÉLÉGRAMME Mod. 2/T

km8 = territoire rubengi  
masaient kigali

- D Urgent
- RP Réponse payée
- LC Télégramme différé
- NLT Télégramme lettre
- TC Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940).

61/152906 suite votre télégramme no 10503/tp  
composition volumineuse ne peut être effectuée  
sur 1 partie envoi pour 5 parties  
double pourtant il vaut mieux mener  
envoi par poids = proth

1239 TP  
6.8.52.

## SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS



NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
054	Urumbura	35/83	6	0820	
Mentions de service : <b>TÉLÉGRAMME</b> Mod. 2/T					
off	time = territoire ruhengeri masseur Kigali				

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940).

61/152906 suite votre télégramme no 10503/11  
composition volumineuse no 4 etre effectue  
ment 1 partie envoi pour 5 parties  
durable pourtant il vaut mieux mener  
envoi pour poids = protra